

# ÉCOLE DE MUSIQUE – LÉON 'ARTS & BIEN-ÊTRE

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Raison d'être :

**LÉON'ARTS & BIEN-ÊTRE** est une Ecole de Musique (Chant, Piano, Guitare, Eveil Musical, Solfège et Chant d'Ensemble) dont les cours sont proposés par des professeurs diplômés, à Hondschoote ou chez l'élève en région dunkerquoise. L'Eveil Musical et les stages de Chant incluent des ateliers Yoga et Sophrologie animés par des professionnels certifiés. Sous branche de l'association loi 1901 **Florence Léon Productions**, qui a pour objectif de transmettre et soutenir la recherche musicale, photographique et cinématographique. Ce soutien inclue la transmission pédagogique, la diffusion et la promotion nationale et internationale des travaux réalisés par les membres. A cet effet, l'association favorise les rencontres et échanges artistiques pluriculturels.

### LES COURS :

- Les cours sont proposés à toute personne, sans limite d'âge, désirant découvrir ou approfondir la pratique d'un instrument de musique ou du chant. Les instruments proposés à ce jour sont : piano, guitare et chant. **Les cours sont d'une durée d'1 heure.**
- Les **cours d'une demi-heure** sont attribués au même tarif qu'une carte 10 cours, laissant droit à 20 cours. Le forfait déplacement sera multiplié par 2, soit 160 euros.
- Les cours de solfège, chant d'ensemble et éveil musical (pour enfants de 4 à 6 ans) sont collectifs (de 3 à 6 pers.), d'une durée d'1 heure 30.
- Les cours sont suspendus pendant les vacances scolaires et jours fériés, sauf en cas de rattrapage des cours.
- Le professeur est tenu d'accepter le report pendant ces périodes seulement s'il est responsable de l'annulation d'un ou plusieurs cours. Il en va de même pour l'élève, dans le cas où le professeur n'a pas d'autre disponibilité.

### ABSENCES :

- L'élève et le professeur s'engagent, dans la mesure du possible, à prévenir 24h à l'avance en cas d'annulation d'un cours, même si l'élève a souscrit aux cours à la carte.
- En cas d'annulation de la part du professeur, le cours est systématiquement reconduit à une date convenue avec l'élève.
- En cas d'annulation de la part de l'élève, même justifiée, le professeur n'est pas tenu de reporter le cours à une date ultérieure.
- Concernant les cours à la carte, la 2eme absence ou annulation n'ayant pas respecté les 24h de délai pour prévenir le professeur, entraîne la validation du cours.
- Tous retards et/ou absences à répétition, ou tout manquement de respect envers le professeur ou le secrétariat entraînera, suite à un premier avertissement, une exclusion préalablement décidée par le Bureau de l'association. Aucun remboursement ne sera effectué.

### ADHÉSION :

- L'élève devient membre de l'association en souscrivant à une **adhésion annuelle de quinze euros\***. Il est l'unique titulaire de sa carte de membre, qui lui est remise par mail.
- Une adhésion annuelle est valable pour un adulte et les mineurs du même foyer.
- Une fois l'adhésion annuelle réglée par chèque ou en ligne, l'élève bénéficie d'un **premier cours**

**gratuit** avec le professeur de son choix et dans la limite des disponibilités du professeur. Il décide ensuite, sans obligation d'engagement ni d'échéance, s'il souhaite poursuivre ou non.

### **TARIFS ET PAIEMENT :**

- Les tarifs établis sont destinés à pouvoir **répondre à toutes les bourses**. Ainsi, plusieurs abonnements (tarif dégressif selon la durée de l'engagement) et modes de paiement avantageux sont proposés, notamment pour les étudiants, chômeurs et bénéficiaires du RSA.
- La totalité du règlement est remise dès l'inscription (donc lors du 2eme cours). Il peut être prélevé en **3 fois sans frais**.
- **Forfait à la carte** : l'élève obtient une carte comportant 10 cases, datées et signées par le professeur et l'élève à chaque cours effectué. Elle est **valable 1 an** à compter de la date du règlement.
- **Forfait trimestre** : l'année se divise en 3 trimestres, séparés par les vacances scolaires. Un trimestre comporte 10 à 14 cours, selon le calendrier édité, à raison d'1 heure par semaine. Pour une inscription au cours d'un trimestre, l'élève devra attendre le prochain trimestre ou souscrire à une carte 10 cours.
- **Forfait année** : l'inscription doit impérativement se faire avant le 1<sup>er</sup> septembre. En cas de retard, aucun cours manqué ne sera reporté ou remboursé sur le tarif annuel. L'abonnement annuel ne concerne que l'élève pouvant effectuer son cours chez le professeur.
- **Forfait déplacement** : l'élève reçoit le professeur à son domicile et s'engage à fournir le confort et matériel nécessaires au bon déroulement du cours. (De fait, l'instrument de l'élève doit être en bon état et accordé). Ce forfait s'applique dans une limite de moins d'une heure de trajet aller-retour. Un seul forfait déplacement est compté pour plusieurs élèves d'une même famille, dans la mesure où les cours se suivent et ne nécessitent qu'un seul déplacement pour le professeur.

Une remise de 20 % est proposée sur l'abonnement d'un 2eme membre d'une même famille, ainsi qu'une remise de 50 % sur l'abonnement d'un 3eme membre d'une même famille.

**Ce tarif n'est proposé que sur une commande groupée.**

### **REMBOURSEMENT :**

Sauf sur justificatif médical ou cas de force majeure, dont seul le Bureau de l'association est habilité à reconnaître la gravité, tout trimestre ou année commencés par l'élève est dû en totalité et ne donnera lieu à aucun remboursement.

### **RESPONSABILITÉ :**

- Les élèves et les professeurs s'engagent à respecter les horaires des cours.
  - Les professeurs sont responsables des élèves uniquement pendant le cours effectué dans les locaux de l'association.
  - L'association est déchargée de toutes responsabilités avant et après les cours.
  - Les élèves s'engagent à respecter les locaux, le matériel et les partitions mis à disposition.
- 
- Le bureau administratif de l'association a fixé le montant de la cotisation annuelle à quinze euros dès l'année 2018. Il se réserve le droit de modifier ce montant pour les années à venir.

### **Clauses annexes :**

- Les cours « en ligne » sont soumis aux mêmes tarifs.
- Si un empêchement majeur intervient (maladie, crise sanitaire ou tout autre événement indépendant de la volonté des élèves et professeurs), le professeur est tenu de proposer de poursuivre les cours à distance via SKYPE, WHATSAPP ou ZOOM, logiciels expérimentés. Dès lors, aucun remboursement ne sera attribué si l'élève ne l'accepte pas.
- Le remboursement ou report du cours n'est prévu que si une rupture de connexion soudaine incombe au professeur.
- Le professeur se réserve le droit d'interrompre les cours ou de mettre fin à l'abonnement si les coupures ou difficultés de connexion qui incombent à l'élève sont trop fréquentes.
- Les cours en présentiel prévoiront toutes les précautions nécessaires sanitaires de manière à rassurer élève et professeur (lavage des mains et désinfection du piano avant début du cours). Le professeur se réserve le droit de porter une visière en cas d'épidémie et s'engage à respecter ses distances avec l'élève. Le port du masque n'est ni exigé ni recommandé lors du cours, mais le professeur ne surpassera pas la volonté de l'élève ou de ses tuteurs légaux. En revanche, le masque n'est pas autorisé pour la pratique du chant qui nécessite une entière capacité respiratoire et le contrôle de l'articulation/souplesse de mâchoire. Dès lors, l'élève ne pourra pas exiger du professeur le port du masque, ni à son domicile ni chez le professeur et ils s'en tiendront aux règles de distanciation et lavage des mains.
- Le règlement n'autorise aucun élève ni accompagnateur de l'élève, à révéler l'identité et les coordonnées du professeur ou autres personnes croisées lors des cours, en cas de "cas contact", aux autorités sanitaires, sans son autorisation préalable.
- L'école n'exige aucun "pass sanitaire" et ne tolère aucune discrimination quelle qu'elle soit et de qui que ce soit. Ni élèves ni professeurs n'auront à exiger une quelconque garantie de santé.

Tout courrier pourra être adressé à :  
**LËON PRODUCTIONS – 12 rue de la libération 59122 HONDSCHOOTE**

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.**

**A ....., le ... / ... / ...**

**Nom et signature de l'élève (parent si mineur)**